

Groupement d'Intérêt Economique

GIE 747-930 A et B

40, rue Pierre Mathieu et 76 avenue Jean Jaurès 59410 Anzin

RCS Valenciennes 433 986 197

Code NAF 8299 Z

certifié

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 9 octobre 2023

Le 9 octobre 2023, les membres du GIE 747-930 A et B se sont réunis au siège sociale du groupement.

Monsieur Georges Guillaume, administrateur du groupement agissant en tant que président de séance, après avoir constaté que sont présents:

la société SERVICES DE NETTOYAGES SPECIALISES DU NORD, sigle SNSN, société anonyme au capital de 602 375,00 €, RCS Valenciennes 433 933 462, siège social, 40, rue Pierre Mathieu, et 76, rue Jean Jaurès 59410 Anzin, Représentée par son président, Monsieur Georges Guillaume, 3, allée des Sorbiers 59990 Saultain

La société VALEM, SARL au capital de 60 979,61 €, siège social 98, rue de Famars à 59300 Valenciennes, RCS Valenciennes n° 399 403 617, Code NAF 9601 B, représentée par son gérant, M. Monsieur Georges Guillaume, 3, allée des Sorbiers 59990 Saultain

La société EAU FEU, SA au capital de 76 224,61 €, siège social, 40, rue Pierre Mathieu, et 76, rue Jean Jaurès 59410 Anzin, RCS Valenciennes 399 405 430, représentée par son président, Monsieur Georges Guillaume, 3, allée des Sorbiers 59990 Saultain

La société TEINTURERIE LEMAIRE, SARL au capital de 352 449 €, siège social, 40, rue Pierre Mathieu, et 76, rue Jean Jaurès 59410 Anzin, RCS Valenciennes 399 406 388, Code NAF représentée par son gérant, demeurant 11 D Route de Valenciennes 59530 Villers Pol.

Déclare que l'assemblée est réunie sur l'ordre du jour suivant:

- 1 Exclusion du fait des liquidations judiciaires des sociétés suivantes:
A LA TRICOTEUSE-GUILLAUME ET CIE, VALNET, CALEM, MAULEN,
PRESLEM, SOCIETE CALAISIEENNE DE NETTOYAGE A SEC "SOCALNET",
PRESSINGS DU NORD
- 2 Retrait de la société TEINTURERIE LEMAIRE

BP *qst*

- 3 Révocation du contrôleur de gestion et remplacement de celui-ci
- 4 Démission du Contrôleur des comptes et remplacement de celui-ci
- 5 Décision d'incorporer dans les statuts des dispositions autorisant les membres à prendre des décisions par acte authentique ou sous seing privé
- 6 Mise à jour des statuts, notamment pour supprimer toutes les parties devenues inutiles ou caduques
- 7 pouvoirs subséquents à donner

Monsieur le président de séance expose alors que les activités du groupe se sont restreintes du fait de l'évolution récessive du marché du nettoyage des vêtements.

Cette évolution a induit des déclarations d'état de cessation des paiements de toute une partie des sociétés du groupe.

Il convient donc de mettre à jour la liste des sociétés concernée par ces ajustements en les supprimant de la liste des membres.

Par ailleurs, Monsieur Benoit Parent déclare qu'il souhaite reprendre la totalité des parts de la société TEINTURERIE LEMAIRE et donc de sortir cette société de la liste des membres.

Afin de permettre une sortie en douceur, il propose de continuer à utiliser les services du GIE jusqu'au 31 décembre 2025.

Il déclare également donner sa démission du poste de Contrôleur de gestion.

Il est également à signaler que M. Patrick Maréchal ne fait plus parti de la société EAU FEU. Il convient donc de le remplacer.

Puis après discussion il est décidé de passer aux votes des résolutions suivantes;

1^{ère} résolution

En application de l'article 11 des statuts, les membres du GIE dont la liste suivante est exclue de la liste des membres du fait de leur radiation faisant suite à leur liquidation judiciaire:



Dénomination des sociétés	Dates de radiations du fait de liquidation judiciaire
A LA TRICOTEUSE-GUILLAUME ET CIE	20-04-2021
VALNET	12-10-2021
CALEM	18-1-2022
MAULEN	17-12-2019
PRESLEM	1-4-2014
SOCIETE CALAISIEENNE DE NETTOYAGE A SEC "SOCALNET"	13-3-2018
PRESSINGS DU NORD	20-4-2021

En conséquence l'assemblée décide de demander la modification du K bis de la société par un ou plusieurs modèles M3 à déposer au Greffe du tribunal de commerce de Valenciennes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} Résolution

Les membres prennent note que M. Benoit Parent souhaite reprendre la totalité des parts de la société TEINTURERIE LEMAIRE. Afin de faciliter cette potentielle démarche il convient que cette société se retire des membres de notre GIE.

En conséquence la collectivité des membres, en application de l'article 10 des statuts décident d'accepter le retrait de la société TEINTURERIE LEMAIRE avec effet de ce jour Il est précisé que ce retrait ne peut toutefois prendre effet qu'après que le membre intéressé ait satisfait à toutes ses obligations envers le groupement (Article 10 des statuts).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution

Les membres du GIE prennent acte de la démission de M. Benoit Parent du poste de contrôleur de gestion et décident de nommer Madame Florence Guillaume, Suzanne, Isabelle, née à Paris (75008) le 14-11-1961, demeurant 8, rue du Fossé Blanc 44410 La Chapelle des Marais , en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution




Les membres du GIE décident de révoquer M. Patrick Maréchal du fait qu'il n'est dorénavant plus salarié de la société EAU FEU et décident de nommer en remplacement Madame Florence Guillaume, Suzanne, Isabelle, née à Paris (75008) le 14-11-1961, demeurant 8, rue du Fossé Blanc 44410 La Chapelle des Marais en tant que Contrôleur des comptes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution

Les membres du Groupement décident de permettre que les décisions soient prises conformément aux dispositions des articles 1853¹ et 1854² du Code Civil, par consultation écrites³ ou par un acte sous seing privé ou authentique.

Ils décident de compléter l'article 13 des statuts par le texte suivant:

"Les décisions collectives des membres s'expriment, soit par la participation de tous les associés à un même acte, authentique ou sous seing privé, soit en assemblée. Elles peuvent aussi résulter d'une consultation par correspondance"

Ils décident également de compléter le titre IV par le texte suivant: *"consultation des membres"*.

6^{ème} résolution

Les membres décident d'approuver les statuts comme suite aux évolutions constatées ainsi modifiés après que la lecture des statuts aient été faites.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution

Tout pouvoir est donné à l'administrateur unique, M. Georges Guillaume et/ ou à Monsieur Jacques Verzura, consultant, gérant de la société FIDACTION BELGIQUE pour effectuer les formalités subséquentes et notamment pur signer le ou les formulaires M3.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce qui précède il a rédigé le présent procès verbal signé après lecture.

Article 1853 Les décisions sont prises par les associés réunis en assemblée. Les statuts peuvent aussi prévoir qu'elles résulteront d'une consultation écrite.

Article 1854 Les décisions peuvent encore résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

³Article L252-4 Les décisions collégiales du groupement européen d'intérêt économique sont prises par l'assemblée des membres du groupement. Toutefois, les statuts peuvent stipuler que ces décisions, ou certaines d'entre elles, peuvent être prises sous forme de consultation écrite.

GP
BP

antique company

SERVICES DE
NETTOYAGES
SPECIALISES DU NORD

M. Georges Guillaume



VALEM, SARL

M. Georges Guillaume



EAU FEU, SA

M. Georges Guillaume



TEINTURERIE LEMAIRE, M. Benoit Parent
SARL



